



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 26495

## Texte de la question

M. Philippe-Armand (Marne) Martin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur les inquiétudes suscitées par les nouvelles offres de desserte SNCF conséquemment à l'arrivée du TGV Est à Reims. En effet, les contours de l'offre TGV s'orienteraient vers une desserte de Paris via la gare centrale de Reims et ce à l'exclusion de celle de Bezannes, Dès lors, l'ensemble du bassin de vie sparnacien et plus largement les habitants de la vallée de la Marne et du Sud Ouest marnais seront contraints de se rendre dans le centre ville de Reims pour rallier Paris alors même qu'une nouvelle infrastructure ferroviaire sera opérationnelle (gare de Bezannes) qui permettrait un accès simplifié pour l'ensemble de ces populations. Dès lors, dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire et notamment du département de la Marne, il conviendrait de définir les modalités de desserte de la gare de Bezannes afin de permettre des départs via cette dernière à destination de Paris et inversement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir adopter les mesures nécessaires à la mise en oeuvre d'une telle desserte et ce dans le souci affirmé de la cohérence de l'aménagement du territoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26495

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2003, page 7790